Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 931

Artikel: Légitimité imbue
Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018450

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTE DE LECTURE

Les Vaisseaux du poison

Le calcul de certains industriels est limpide: exporter les déchets toxiques de leur activité vers de lointains rivages est infiniment moins coûteux que les traiter dans les règles de l'art. Accablés par les dettes, à l'autre bout de la chaîne, des pays pauvres acceptent de devenir la poubelle de l'Occident. Acceptaient, devrait-on dire, car grâce à l'action de l'Entente Européenne pour l'Environnement (EEE), groupe fondé et présidé par l'auteur, par ailleurs député vert (Belgique) au Parlement européen, la liste des pays-poubelle s'est rétrécie comme peau de chagrin.

Invraisemblables, incroyables, en effet, les contrats reproduits dans Les Vaisseaux du Poison. On y parle stockage et traitement, alors que ce ne sont qu'amoncellements hétéroclites de fûts à moitié écrasés et éclatés, explosant sous le soleil de plomb, au contenu emporté par les orages tropicaux. On y promet monts et merveilles, dans ces contrats, et naturellement installations dernier cri clés en mains. Une société basée à Fribourg — tiens, encore des Suisses — Intercontract, propose tout bonnement «un grand trou 100% écologique». Grand trou d'autant plus facile à aménager quand le terrain retenu pour recevoir les déchets se trouve être un vaste marécage. Il est vrai, propriété du frère du président de la République...

Corruption, inconscience, escroquerie se donnent la main pour qu'on ne les voie plus, ces substances qui nous empoisonnent, et l'auteur relève fort justement que «les déchets les plus à même d'être exportés seront également les plus dangereux, c'est-à-dire ceux dont l'élimination sera la plus coûteuse dans le pays de production».

D'autres épisodes relatés dans Les Vaisseaux du Poison sont plutôt cocasses, comme le retour forcé, par les soins de l'armée, d'une cargaison de déchets toxiques italiens déposés dans des conditions qui ne seront jamais véritablement éclaircies sur une plage vénézuélienne. Et l'odyssée des Vaisseaux du Poison de connaître une nouvelle étape. Et pour un cas démasqué, une cargaison rapatriée, combien qui se perdent sur terre ou sur mer?

Actuellement, hélas, tout cela est parfaitement légal, du moins sur une bonne partie du globe. Et c'est là qu'intervient l'action de l'EEE: autant l'affaire des 41 fûts de Seveso avait déclenché un mouvement de réglementation européen (les

fameuses directives de Seveso de la CE), autant la dénonciation devant la presse internationale des scandales relatés dans Les Vaisseaux du Poison a hâté la conclusion d'accords internationaux, mieux que vingt réunions d'experts. Au Nord comme au Sud, c'est l'indignation. Les USA connaissent déjà une législation stricte, exigeant le consentement préalable de l'Etat destinataire. Le Parlement européen condamne l'exportation de déchets vers des pays non équipés pour les traiter. Et en écho l'Organisation de l'Unité africaine déclare ces exportations «crime contre l'Afrique». Guinée-Bissau, Congo et quelques autres qui avaient mis le doigt dans l'engrenage rompent les contrats qu'ils avaient imprudemment signés.

L'enjeu est de taille: le volume annuel de production de déchets toxiques dans le monde est estimé par l'auteur à près de 500 millions de tonnes. 10% de cette quantité ferait l'objet de transferts transfrontaliers. Et sur le plan du droit international, tout restait à faire, depuis la définition des substances en cause et leur énumération — qui, si elle existe, diffère de pays en pays. Au sein de la CE, seuls trois Etats-membres sont en règle avec la dernière version des directives Seveso, mise à jour datant bientôt de deux ans! Grâce à une initiative prise conjointement par la Suisse et la Hongrie, et sous l'impulsion d'un groupe de travail dirigé par le chef du service des organisations internationales de notre Office fédéral pour la protection de l'environnement, Alain Clerc, on espère mettre sous toit la convention mondiale pour le mois de mars. Les règles une fois établies, il s'agira de les contrôler. Et cela n'est pas seulement affaire de police et de surveillance. Aussi la véritable clé du problème, pour François Roelants du Vivier, réside-t-elle dans la prévention. Prévention au niveau de la production des déchets, bien sûr, prévention de leur trafic par la mise en œuvre, *chez nous*, de capacités de traitement adéquates.

Il est particulièrement réconfortant que le témoignage que constitue ce livre nous vienne d'un membre du Parlement européen, que cette action soit menée au centre même de cette Europe communautaire que nous chargeons aujour-d'hui de toutes nos craintes et de tous nos espoirs: l'Europe dont on nous parle, l'Europe d'aujourd'hui et de demain, n'est pas forcément, pas nécessairement celle des technocrates seulement. Grâce à Roelants du Vivier et à ses amis.

René Longet

Les Vaisseaux du Poison, Ed. Sang de la Terre, 1988.

Légitimité imbue

(ag) L'élection à la présidence du Conseil des Etats du Vaudois Hubert Reymond a été l'occasion, ressassée, de célébrer la «voix du canton» à Berne. Faut-il rappeler une fois de plus que le Conseil des Etats est une chambre politique et non pas une diète! Si chaque canton se voit attribuer deux voix, c'est que le constituant a imaginé qu'elles pouvaient, selon les votes, se combiner de manière diverse pour constituer des majorités variant selon les objets. Tout en renforçant le poids des cantons, mis à égalité, il était certainement sage de vouloir que les décisions soient ressenties comme des votes politiques et non pas comme des victoires ou des défaites cantonales. Les cantons ne sont pas mis de la sorte en situation minoritaire.

Il serait bon que l'Entente des droites vaudoises cesse d'entretenir cette confusion constitutionnelle.

Lisant Hubert Reymond déplorer qu'Yvette Jaggi n'ait pas voté comme lui sur des propositions qu'il avait faites, comment ne pas comprendre qu'il est persuadé que lui a raison et l'autre tort, jusque-là c'est chose naturelle, mais que, de plus, son opinion subjective est l'intérêt cantonal objectif. C'est ce qu'on appellera la légitimité imbue.